

Gestion des données personnelles reçues par Hospitalité ND de Lourdes du diocèse de Saint-Dié (HNDL)

Depuis le 25 mai 2018, le règlement général pour la protection des données (RGPD) est applicable en France, ainsi que dans le diocèse et les associations. La gestion, la sécurité et la transmission de ces données personnelles relèvent de notre responsabilité et sont totalement transparentes sur l'usage qu'il en est fait.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ces données. Vous pouvez exercer ce droit en nous envoyant une demande à HNDL 2, rue du 14 septembre 88 170 CHATENOIS.

Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de cette association qui en protège l'accès et la confidentialité.

A quoi servent ces données

Vos données personnelles que nous sommes amenés à collecter et à conserver sont nécessaires à l'exécution des traitements pour :

- le bon fonctionnement de la vie de notre association (informations, courriers, convocations réunions AG, inscriptions, actions pâtés et huîtres etc...)

- mener à bien notre mission d'organisation du pèlerinage diocésain à Lourdes et tout ce qui s'y rapporte.

L' HNDL peut également participer à des événements organisés par des partenaires, ceci en accord avec notre objet et les décisions prises par les membres du conseil d'administration.

Pour quelle durée sont conservées ces données ?

- Toute la durée de l'adhésion à l'association et : 3 ans après l'avoir quittée ou immédiatement si décès.

La référence de base étant le paiement de la cotisation annuelle ou pour les malades, la présence aux pèlerinages considérant qu'il est possible d'avoir une ou plusieurs années consécutives sans présences.

Qui détient ces données ? Uniquement des acteurs internes à l'HNDL et la direction des pèlerinages.

<u>ACTEURS</u>	<u>MOYEN</u>	DONNEES SIMPLES HOSPITALIERS	DONNEES SIMPLES MALADES	DONNEES SENSIBLES MALADES ou JEUNES
le président de l'HNDL	Ordinateur personnel	X	X	
le directeur des pèlerinages DDP	Ordinateur de la DDP	X	X	
la personne en charge de l'inscription des malades et son adjoint	Ordinateur personnel	X	X	X
la personne en charge de l'inscription des hospitaliers, jeunes et son adjoint	Ordinateur personnel	X	X	X
la secrétaire opérationnelle	Ordinateur personnel	X	X	
la secrétaire institutionnelle	Ordinateur association	X	X	
La trésorière	Ordinateur personnel	X	X	

La gestion de ces données est assurée par un registre de traitement des données contrôlé par le conseil d'administration de l'association. Un rapport sur l'utilisation faite des données personnelles des membres de l'association, est présenté à chaque Assemblée générale annuelle.

Pour mise en conformité avec le règlement européen en matière de protection des données personnelles (RGPD).

Le membre du CA responsable du traitement des données personnelles est : Grégoire BLUNTZER.